

Votes sur les motions déposées en conclusion d'interpellations - séance plénière du jeudi 24 mars 2022

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

N° vote	Interpellation	Ministre	Commission Séance plénière	Motions introduites	N° DOC	Vote sur la motion pure et simple			
						Votes nominatifs	OUI	NON	ABST.
1	de Dries Van Langenhove (VB) sur "La circulaire relative à la transaction pénale immédiate" (n° 271)	Secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, chargé de la Loterie nationale	Commission de l'Intérieur, de la Sécurité, de la Migration et des Matières administratives du 16 mars 2022 .	<ul style="list-style-type: none"> • motion de recommandation par Dries Van Langenhove • motion pure et simple par Jan Briers (CD&V) 	MOT55 00271/001	p.70 détail: p.77	79	23	19
2	de Reccino Van Lommel (VB) sur "Les conséquences économiques de la crise en Ukraine" (n° 266).	Vice-premier ministre et ministre de l'Économie et du Travail	Commission de l'Économie, de la Protection des consommateurs et de l'Agenda numérique du 16 mars 2022 .	<ul style="list-style-type: none"> • motion de recommandation par Reccino Van Lommel • motion pure et simple par Patrick Prévot (PS) 	MOT55 00266/001	p.70 détail: p.77	78	39	3